

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat

Tenue le 6 octobre 2020

Présences :

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Conseil d'élèves			Équipe-École			Parents		
			Benoit Graton	X		Annick Bouliane	X	
			Nathalie Lavigueur	X		Martin White	X	
			Vicky Blumenthal	X		Rachid Azzoun	X	
Communauté			Annie Pelletier	X		Frédéric Bataille	X	
Maddy Lespinasse	X		Evens François	X		Marc.Étienne Deslauriers	X	
			Annie Thériault	X		Cathy Gagnon	X	
						Benoit Guinot	X	
			Jean-François Gagnon	X		Fabienne Hardy	X	

1. Ouverture de l'assemblée : présences et vérification du quorum

Suite à la constatation du quorum, la réunion est déclarée ouverte à 18h39.

2. Parole au public

Aucun représentant du public présent

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout des sujets suivants au point 11:

- Communication aux parents des absences enseignants (Mme Hardy)
- Sécurité au pavillon Ste. Dorothy (M. Guinot)
- Enseignement à distance (Mme Gagnon)
- Communication des pv aux parents et adresse courriel du CE (M. White)

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Mme Hardy, secondé par M. Guinot.

4. Adoption du procès-verbal

Adoption du procès-verbal du 16 juin 2020, en apportant quelques correctifs. Proposé par Mme Hardy, secondé par M. Guinot.

Adoption du procès-verbal du 8 sept 2020, en apportant quelques correctifs. Proposé par M. Azzoun et secondé par Mme Blumenthal.

5. Suivis au procès-verbal

Aucun

6. Conseil des élèves

Aucun élève n'est présent.

7. Communauté

Présentation par Mme Lespinasse de l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi. Ils accompagnent les jeunes de 15-35 ans dans la persévérance scolaire, la recherche d'emploi, la conciliation travail-famille, le bénévolat, l'entrepreneuriat, etc.

L'intervenant scolaire Abdon Legouté est déjà prêt à intervenir à l'école. Local à valider. En attente de la liste des élèves nécessitant un accompagnement en persévérance scolaire.

À la demande de Mme Lespinasse, M Gagnon confirme que les intervenants communautaires sont acceptés dans les murs de l'école.

8. Points de discussions et de décisions

8.1 Élections présidence

Sur proposition de M. White, La nomination de Mme Bouliane est approuvée à l'unanimité. M. White se propose à la vice-présidence, ce qui est approuvé par acclamation. Mme Hardy est nommé secrétaire d'assemblée pour les points suivants

8.2 Nomination des membres de la communauté

Approbation de la nomination de Mme Maddy Lespinasse par acclamation

8.3 Régie interne, rôles et pouvoir du CÉ, comité restreint

M. Gagnon fait la présentation du document. Il est demandé par plusieurs que le mot **Président** soit remplacé par **Présidence** et que l'abréviation **CSDM** soit remplacée par **CSSDM**. L'adoption du document est proposé par M. White, secondé par M. Azzoun. Le CE approuve aussi par acclamation la formation d'un comité restreint formé de M. Gagnon, Mme Bouliane et Mme Pelletier. Attendons la nomination d'un représentant du Conseil des élèves pour compléter la formation de ce comité.

8.4 Choix du secrétaire pour les procès verbaux

Suite à la suggestion de Mme Bouliane, il a été adopté à l'unanimité que tous les membres parents du CÉ seraient secrétaire à tour de rôle en suivant l'ordre alphabétique. Le tour était rendu à Fabienne Hardy qui accepte d'être secrétaire pour le CÉ du 6 octobre 2020.

8.5 Calendrier des réunions

Mme Bouliane propose que les réunions mensuelles du CÉ soient de 18h30 à 21h30. Adopté à l'unanimité. Les dates convenues pour l'année 2020-2021 sont : 3 novembre 2020, 8 décembre 2020, 19 janvier 2021, 9 mars 2021, 6 avril 2021, 18 mai 2021, 15 juin 2021.

8.6 Dénonciation d'intérêt

M. Gagnon explique qu'il suffit de la remplir et de lui renvoyer le document.

8.7 Budget de fonctionnement

Le budget discrétionnaire du CÉ a été doublé, passant à 800\$, dont des formations pour les parents. M. White demande s'il serait possible de remettre les surplus de ce budget non utilisé en don à la

Fondation à la fin de l'année. M. Gagnon répond par l'affirmative et l'idée semble plaire aux membres du CÉ. Ce point sera donc rediscuté à la fin de l'année scolaire en cours

8.8 PTRDI 2021-2024

Présentation par M. Gagnon du Plan triennal d'immobilisation de l'école Sophie-Barat, lequel inclut :

- L'identification du site occupé par chaque bâtiment ainsi que sa vocation (incluant la cohabitation avec la Ville de Montréal pour la piscine).
- La capacité d'accueil de chaque bâtiment ainsi que les prévisions de clientèle d'ici 2023 : par exemple la capacité d'accueil du pavillon principal est de 1122 élèves et la prévision de clientèle passe de 2237 en 2021-2022 à 2419 en 2023-2024).
- La prévision de travaux de rénovation et une délocalisation partielle jusqu'en 2024. Le document précise « En 2018, le MEES a autorisé un projet d'ajout d'espace de 200 à 250 places. Dans les prochains mois, l'échéancier de réalisation des travaux doit être précisé en collaboration avec l'école. Dès que possible, il sera communiqué à la communauté. » Il s'agit du site des ruines de l'ancien externat

Présentation de l'acte d'établissement par M. Gagnon, lequel doit être approuvé par le CE.

- 1- Description : Il y a erreur sur le nombre de cafétérias inscrits, soit 2 au lieu d'une seule
- 2- Travaux et relocalisation : M. Deslauriers aimerait qu'on ajoute à l'acte d'établissement, après les mots « scolarisés temporairement », qu'il est projeté que la relocalisation puisse se terminer avant la rentrée 2021. M. Gagnon exprime qu'il serait délicat de l'inscrire puisqu'il n'y a pas de garantie. M. Guinot appuie la proposition de M. Deslauriers, sans opposition. À ce sujet Mme Hardy demande si le CSSDM a envisagé une école transitoire. M. Gagnon confirme que le site de l'école Marie-Anne est visé mais ne sait pas l'échéancier des travaux.
- 3- Capacité d'accueil et prévision de clientèle : Mme Bouliane demande l'ajout du commentaire suivant, secondé par M. Azzoun « Prévoir la capacité d'accueil et bien la répartir pour chacun des bâtiments. Bien indiquer que les prévisions sont pour les trois bâtiments ». Suite au commentaire de Mme Lavigreur qui mentionne que les bâtiments actuels sont déjà insuffisants en ce qui a trait à leur capacité d'accueil, Mme Hardy propose la formulation suivante pour les commentaires: « S'assurer de bien évaluer les capacités d'accueil des bâtiments actuels en fonction des prévisions de clientèles dans le futur ».
- 4- Transport scolaire : Étant donné l'absence de prévision d'aide de transport scolaire pour les élèves délocalisés et aussi que ce qui est en place actuellement est insuffisant, un commentaire est inscrit à la demande de Mme Gagnon.

Mesdames Blumenthal et Lavigreur mentionnent à tour de rôle que les pavillons Ste. Dorothy et l'Annexe sont mal adaptés pour l'enseignement au secondaire, entre autres pour les sciences, la musique et les arts dramatiques et souhaite que ce soit inscrit. Mme Thériault demande aussi d'inscrire que des solutions doivent être envisagées pour limiter l'impact des travaux durant les heures de cours.

M. Deslauriers propose de voter contre l'acte d'établissement afin que les correctifs demandés soient faits en premier (nombre inexact de cafétérias et durée de relocalisation). Secondé par Mme Gagnon.

8.9 Comité de travail du CÉ sur le transport

Ms. Deslauriers et Guinot présentent les résultats du sondage fait auprès des parents des élèves délocalisés : 195 réponses , représentant 20 à 35% des personnes touchées. En bref :

- 25% des enfants bénéficient d'une navette et 53% autres souhaiteraient en bénéficier
- Parmi ces 53%, 37% des élèves utilisent un mode de transport actif mais 30% souhaitent changer à l'approche des temps froids
- Parmi ces 53%, 50% utilisent les transports en commun. La durée de transport varie de 27min-120 min, avec une moyenne de 39min. Le retour est généralement plus long
- 54% des répondants avaient prévus l'achat d'un billet de transport en commun avant la délocalisation mais 33% ne l'avaient pas prévu (déplacement à pied)

Ils évaluent donc qu'il faudrait un total de 4 navettes supplémentaires pour l'hiver. Ils vont compléter l'analyse des données avec les codes postaux et partager les résultats avec M. Sénécal du CSSDM. M. Deslauriers souhaiterait demander au ministre de l'Éducation de lever la restriction sur l'usage des transporteurs privés puisque ceux-ci manquent de travail. M. Bataille informe qu'il faut plutôt s'adresser au ministère des transports pour les normes des véhicules. Mme Bouliane propose à nouveau d'identifier les lignes où le service d'autobus est insuffisant car cela lui paraît une solution plus rapide et envisageable avec la STM, qui a déjà mentionné avoir fourni le maximum de navettes pour cette année. Finalement, M. White rappelle sa suggestion de redemander à la STM la possibilité d'offrir la gratuité pour les secondaires 1 et 2 délocalisés, avec une passe spéciale fournie par l'école.

8.10 Travaux et délocalisation (suivi)

M. Deslauriers demande si nous avons des nouvelles en lien avec le début des travaux. Mme Bouliane et M. Gagnon n'ont pas d'info supplémentaire. EN attente de réponse de M. Thomas

8.11 Projet/Sorties /Voyages.

N/A pour l'instant

Pause (5 minutes)

9.Points d'information

9.1 Direction

Aucun point à ajouter.

9.2 Déclaration de clientèle du 1^{er} octobre 2020

Remis à la prochaine réunion.

9.3 Présidence

9.3.1 Comités

Demande de Mme Bouliane de créer un sous-comité pour le suivi des travaux de l'ensemble de l'école Sophie-Barat, étant la seule à le faire pour l'instant. Ms Guinot, White et Gagnon se proposent d'aider, ainsi que M. François Viens du FP. Elle dit vouloir demander que le CSSDM nomme un coordonnateur de l'ensemble des projets de rénovation de l'école, qui aura la responsabilité de rendre des comptes au CE. Elle veut aussi monter un dossier complet pour faire pression auprès du gouvernement afin d'obtenir le financement nécessaire pour l'ensemble des projets envisagés. Mme Blumenthal propose de commencer à être plus proactifs au niveau politique dès le mois de novembre.

M. Deslauriers fait la proposition suivante pour une résolution formelle, secondée par Mme Thériault : « Que le CÉ demande qu'une seule personne répondante, au sein de l'équipe du Service de Ressources matérielles, soit en mesure de répondre aux questions touchant tous les projets de travaux dans les bâtiments de l'école Sophie-Barat. ». Proposition adoptée

9.3.2 Processus des réunions

Aucune nouvelle information n'est donnée à ce point.

9.4 Banque d'idées

Reporté à la prochaine réunion, faute de temps

9.5 Bons coups

Reporté à la prochaine réunion, faute de temps

9.6 Délégué au comité de parents

La procédure de désignation des cinq parents sur le nouveau CA du CSSDM a été complétée la semaine dernière (mardi 29 septembre 2020). Le CA pourra donc entrer en fonction le 15 octobre prochain. Considérant les changements récents apportés à la loi, le Comité de parents a décidé de suspendre et refondre l'ensemble de ses règles de fonctionnement. Un comité exécutif transitoire sera élu le 27 octobre prochain, puisque plusieurs des postes actuellement prévus à nos règlements sont maintenant caducs (commissaires-parents, délégués à la Fédération des comités de parents du Québec, etc.). Le CP prend officiellement un nouveau nom, en réponse à la réforme de la gouvernance scolaire dans le réseau francophone : il devient le Comité de parents des écoles de Montréal (CSSDM)

9.7 Forum des parents

Représentant absent (avons oublié de l'inviter)

10. Dépôt de documents

Aucun dépôt.

11. Divers

11.1 Communication : M. White souhaite que les PV et les dates des rencontres CÉ soient sur le site de l'école. M. Gagnon s'en occupe.

11.2 Absence des enseignants : Mme Hardy aimerait savoir ce qu'il en est pour les profs absents depuis le début de l'année et si les parents vont être informés de façon officielle. M. Gagnon précise que tous les postes ont été comblés.

11.3 Enseignement à distance : Mme Gagnon demande des explications quant aux exigences d'enseignement à distance, puisqu'il y a eu des ratés depuis le début de l'année (ex 1 contact dans la journée). M. Gagnon explique que les enfants suivent leur horaire sur Teams, mais que les enseignants ne sont pas tenus de donner des cours durant toutes les périodes, cela dépend de leur planification. Mme Bouliane demande que les élèves soient avisés d'avance de l'horaire prévu pour chaque enseignant (au moins 1 sem d'avance). Mme Thériault nous partage son expérience récente avec son groupe et le fait qu'il est facile pour un enseignant d'afficher l'horaire avec l'outil Teams.

11.4 Sécurité à l'école Ste-Dorothy : Suite à plusieurs incidents, M. Guinot demande à M. Gagnon s'il estime la situation sous contrôle. M. Gagnon affirme que ces événements ne sont pas inhabituels, peu importe le pavillon, c'est pourquoi policiers et travailleurs sociocommunautaires font partie de l'arsenal d'intervention de l'école. Un surveillant supplémentaire a été demandé pour l'annexe mais il y a pénurie de personnel.

12. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée par Mme Bouliane à 22h07.

Mme Annick Bouliane, présidente

M. Jean-François Gagnon, directeur

Fabienne Hardy, secrétaire